

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°8/2020 du 30/10/20

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## COVID-19

- **Zone AEOI – Une évolution globale à la baisse, mais une reprise importante au Kenya.** Après + 18 % la semaine dernière, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires dans la zone AEOI diminue cette semaine (+ 7 814 cas contre +11 958 la semaine passée), et reste moins marqué qu'à l'échelle mondiale (+ 8 %). Le nombre de nouveaux cas hebdomadaires a diminué significativement au Burundi (- 77 %), au Rwanda (- 32 %), au Soudan (- 49 %) et en Ouganda (- 47 %). Au Kenya, la covid19 continue de se propager, 931 cas positifs sur 6 691 tests effectués ont été enregistrés le dimanche 25 octobre, soit un record depuis le début de la pandémie. Le taux de positivité des tests a été supérieur à 14 % quatre jours consécutifs au Kenya. Le nombre de personnes admis en unité intensive et sous oxygène augmente également. En Ethiopie, le nombre de nouveaux cas est en baisse de 53 % cette semaine du fait de la réduction du nombre de tests effectués.
- **Ethiopie – Une reprise de l'activité, mais un secteur des services plus impacté que le secteur industriel.** Selon une enquête de la Banque Mondiale réalisée auprès de 436 entreprises interrogées entre avril et septembre 2020, la situation s'améliore : la proportion des entreprises qui opèrent à plein temps est passée de 41% à 60% entre avril et août 2020, la proportion des entreprises ayant arrêté leur activité est quant à elle passée de 42% à 25%, dont 2% de manière permanente. Ces arrêts et fermetures seraient principalement dus à la chute de la demande (44%) et aux restrictions de déplacement (38%). Les restrictions ont davantage touché les entreprises du tertiaire (43%) que les entreprises du secteur industriel (11%). Avec la fin de l'état d'urgence le 5 septembre 2020, près de 30 % des propriétaires d'entreprises fermées se préparaient à rouvrir.

## Points notables d'actualité générale

- **Afrique de l'Est – Plus de 30 millions de personnes en insécurité alimentaire : des estimations revues à la hausse.** Dans son bulletin de septembre 2020, le Food Security and Nutrition Working Group (FSNWG) a revu à la hausse le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans la région. Cette augmentation est notamment liée à l'intégration des estimations pour le Sud-Soudan (6,5 millions de personnes). Par pays, les estimations du nombre de personnes en crise et en situation d'urgence est porté à 9,6 M au Soudan, 8,5 M en Ethiopie, 2,0 M en Ouganda, 2,1 M en Somalie, 0,9 M au Kenya, 0,9 M au Burundi et 0,5 M en Tanzanie. Ces chiffres sont plus de 30% supérieurs à ceux de l'année dernière à la même période. Les chocs climatiques (en particulier les inondations au Soudan, en Ethiopie et au Sud Soudan, et les pluies irrégulières en Somalie), les conflits/insécurité, les chocs économiques (en particulier l'inflation et la dépréciation de la monnaie) et la recrudescence du criquet pèlerin, exacerbé par la crise COVID-19, ont été les principaux moteurs de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans la région.

- **Kenya – Contraction du PIB de 5,7% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 mais croissance du secteur agricole de +6,4%.** Selon le Kenyan National Bureau of Statistics (KNBS), le PIB se contracte au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 (-5,7 % par rapport au T2 2019), compte tenu des mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus, alors que l'économie kenyane s'était montrée résiliente au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (+4,9 % par rapport au T1 2019). Les secteurs les plus touchés sont l'hébergement et les services de restauration (-83,3 %), les transports (-11,9 %) et le commerce de gros et de détails (-6,9 %). Malgré les mesures de restriction nationale et le ralentissement de la demande mondiale, certains secteurs ont néanmoins très bien résisté à la crise, en particulier la santé (+10,3 %), l'activité minière et d'extraction (+10,0 %), et l'agriculture, la sylviculture et la pêche (+ 6,4 %). Sur l'année 2020, le FMI prévoit une croissance du PIB de 1,0 %.
- **Tanzanie – Réélection du Président sortant, John Magufuli, avec 84% des voix.** A l'issue du scrutin qui s'est tenu le 28 octobre, la commission électorale a proclamé les résultats définitifs ce vendredi 30 octobre. Le président sortant est crédité de plus de 84% des suffrages, contre 58% lors de sa première élection en 2015. Son principal rival, parmi les 13 autres candidats, ne totalise que 13% des voix. En outre, le parti de M. Magufuli, le Chama cha Mapinduzi (CCM ou « Parti de la révolution »), au pouvoir depuis l'indépendance en 1961, obtient la quasi-totalité des 264 sièges du Parlement : le scrutin présidentiel était en effet couplé au scrutin législatif.
- **Rwanda - Burundi – Rencontre entre les ministres des affaires étrangères rwandais et burundais.** Après des années de tension alimentées par des accusations réciproques de déstabilisation du pouvoir en place, les ministres des affaires étrangères rwandais et burundais se sont rencontrés le 20 octobre 2020 au poste-frontière de Nemba-Gasenye, entre les deux pays. Cette rencontre bilatérale visait à entamer des discussions pour normaliser les relations entre les deux pays. Selon la porte-parole du Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (UNHCR) citées dans la presse, cette rencontre intervient alors que 3 000 réfugiés burundais au Rwanda sont rentrés au Burundi, constituant ainsi la plus grande vague de retours depuis la crise de 2015.
- **Soudan – Le compte à rebours du retrait effectif du Soudan de la liste américaine des pays finançant le terrorisme (SSTL) est lancé.** Dans une déclaration du 23 octobre, la maison blanche a indiqué que le Président Trump avait officiellement saisi le Congrès afin de retirer le Soudan de la liste SSTL, puisque les autorités soudanaises avaient transféré, la veille, un montant de 335 MUSD, équivalent aux compensations des victimes des attentats des Ambassades américaines à Nairobi et Dar Es Salaam de 1998. Le Congrès dispose de 45 jours (soit d'ici le 7 décembre) pour s'y opposer éventuellement. Ce retrait, une fois intervenu, devrait permettre en théorie une reprise des transactions bancaires internationales : cette reprise ne sera réellement effective qu'une fois certaines réformes réalisées par le gouvernement soudanais.
- **Seychelles – Victoire historique de l'opposition dès le premier tour de l'élection présidentielle.** Candidat pour la 6<sup>ème</sup> fois au scrutin présidentiel, le pasteur anglican Wavel Ramkalawan a remporté les élections dès le premier tour ce dimanche 25 octobre. M. Ramkalawan a rassemblé 54,9 % des voix, contre 43,5 % pour Danny Faure, le président sortant, et devient ainsi le 5<sup>ème</sup> président des Seychelles. Cette élection consacre la première alternance politique depuis l'indépendance de l'archipel en 1976 : les différents présidents qui se sont succédé depuis plus de 40 ans à la tête de l'archipel étaient tous issus du parti United Seychelles, l'ex-parti unique. M. Ramkalawan a appelé à l'union nationale dans un pays où l'économie est majoritairement tournée vers le tourisme et qui est fortement touché par la crise COVID-19.

## Actualités agricoles

- **Kenya – Le Parlement sollicite l'analyse des produits phytosanitaires présents sur le marché.** Depuis plusieurs mois, le débat et les pétitions s'enchaînent pour dénoncer le fait que des produits phytosanitaires interdits sur les marchés américains et européens seraient autorisés au Kenya. La commission de la santé du Parlement a ainsi chargé le ministère de l'Agriculture, le Conseil des produits phytosanitaires (PCPB) et le bureau des normes du Kenya (KEBS) de mener un audit sur les produits phytosanitaires, en vue d'interdire sur le marché kenyan les produits cancérigènes, mutagènes ou perturbateurs endocriniens.

- **Ouganda – Débat autour des semences hybrides et « indigènes ».** A la suite d'une récente intervention du président Museveni, le débat est relancé concernant l'utilisation des semences hybrides et indigènes. Ce dernier a notamment mis en garde contre « les semences importées négligemment » et le besoin de conserver les semences indigènes. Le ministère de l'agriculture est en effet confronté à la conciliation de deux approches : celle de la préservation et celle de la commercialisation. L'introduction des semences hybrides est en effet promue dans le cadre du passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale, permettant notamment d'améliorer la productivité agricole. Dans l'opinion publique néanmoins, la tendance serait de désigner à tort les cultures hybrides comme des organismes génétiquement modifiés (OGM). Tout en développant l'introduction de semences hybrides, le gouvernement s'est engagé, avec la Norvège notamment, dans un programme de conservation des semences indigènes : plus de 4 400 plantes et cultures différentes seraient ainsi dorénavant conservés.
- **Soudan – Normalisation des relations avec Israël et annonce d'investissements agricoles.** Dans la foulée de l'annonce du retrait du Soudan de la liste américaine des pays finançant le terrorisme (SSTL), un entretien téléphonique, associant le Président Trump, a entériné la normalisation des relations entre le Soudan et Israël. Le gouvernement israélien envisage notamment des investissements et des transferts de technologie dans les domaines agricoles et de l'irrigation. Par ailleurs, face à la pénurie de blé, Israël a annoncé un don de 5 MUSD en nature, alors que les Emirats Arabes Unis se seraient engagés à fournir 67 000 T de blé.
- **Madagascar – L'Union européenne poursuit son implication dans le programme RINDRA (42 MEUR) et appuie le renforcement des capacités agricoles.** Afin d'améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeurs agricoles, l'Union Européenne finance le programme RINDRA (Renforcement Institutionnel vers le Développement de la Résilience Agricole). Initié en 2017 et mis en œuvre sur une période de six ans, ce programme vise à accompagner l'opérationnalisation des institutions publiques et parapubliques travaillant dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche. Depuis le début du programme, près de 130 000 ha de surfaces agricoles et aquacoles ont été placés sous gestion durable, plusieurs partenariats ont été signés avec des instituts de recherche agricole et environnementale et des fonds de développement agricole ont été mis en place.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

---

- **Kenya – La capitale Nairobi classée numéro 1 en Afrique pour la livraison de nourriture en ligne.** Selon une récente étude menée par l'entreprise Jumia Food, la capitale kenyane Nairobi serait la première ville d'Afrique pour la vente en ligne et la livraison à domicile de nourriture, devançant Casablanca (Maroc), Lagos (Nigéria), Kampala (Ouganda) et Abidjan (Côte d'Ivoire). Parmi les plats cuisinés, le poulet arrive en tête devant les pizzas et les hamburgers qui gagnent des parts de marché. Les plats issus des cuisines indiennes, éthiopiennes et thaïlandaises représenteraient également un bon potentiel de croissance. Le Kenya serait également en tête en matière de pénétration de l'internet mobile, montrant la tendance des Kenyans à naviguer via les applications mobiles sur smartphones notamment. La taille du marché des aliments et boissons en ligne au Kenya est estimée à 1,8 Mds€ et devrait doubler d'ici 2024 pour atteindre 3,8 Mds€. Le nombre de consommateurs en ligne devrait également doubler d'ici 2024. Les 2,1 millions de consommateurs actifs en ligne du pays devraient également doubler d'ici 2024.
- **Kenya – Mise en garde contre le reconditionnement illégal de produits alimentaires.** Le Kenya Bureau of Standards (KEBS) rappelle que les commerçants impliqués dans la vente de produits alimentaires reconditionnés sans l'apposition d'un « Standardization Mark » (SM) Permit risquent la saisie de leurs stocks et des poursuites judiciaires. Tous les produits reconditionnés sont également tenus de se conformer aux spécifications d'étiquetage des normes kenyanes, tels que le nom du produit, la liste des ingrédients et leur teneur, le nom et l'adresse du fabricant, le pays d'origine, le marquage des dates et les instructions d'utilisation et d'entreposage.

- **Ouganda-Kenya – Des contrôles plus stricts sur la teneur en aflatoxines se profilent pour le maïs ougandais.** Il est possible que les importations de maïs en provenance de l'Ouganda diminuent ces prochains mois, alors que le gouvernement kenyan s'apprête à réaliser plus de contrôles sur les teneurs en aflatoxines. Les négociants en maïs devront présenter un certificat assurant que le grain en provenance d'Ouganda est exempt de toxines cancérigènes (< 0,01 ppm). Le maïs ougandais a enregistré ces derniers mois des niveaux élevés d'aflatoxines et les meuniers kenyans ont été réticents à l'utiliser. Le gouvernement kenyan intensifie sa lutte contre l'aflatoxine et a récemment annoncé la mise en place, par le National Cereals and Produce Board (NCPB), de 4 nouveaux laboratoires d'analyse répartis sur le territoire – il n'en existait qu'un seul à Nairobi jusqu'à présent – ainsi qu'un partenariat entre les entreprises privées et NCPB dans la distribution de l'Aflasafe, produit de bio-contrôle utilisé pour réduire les niveaux d'aflatoxines dans les cultures végétales.
- **Ethiopie – L'entreprise MB Plc souhaite se lancer dans l'exportation des produits laitiers vers le Soudan et Djibouti.** Fondée en 2001, MB Plc emploie une centaine de personnes et produit du lait (avec la marque phare « Family milk »), des yaourts, du beurre et du fromage. La compagnie laitière souhaiterait désormais développer ses exportations vers les marchés Est-Africain et en particulier le Soudan et Djibouti, en mettant en avant sa nouvelle ligne de production de lait UHT. Dotée d'une capacité de 40 000 L par jour, cette nouvelle unité de traitement basée à Addis-Abeba reste néanmoins de petite taille comparée aux capacités de production des voisins kenyans (Brookside Dairy Ltd) et ougandais (Pearl Dairy Farm Ltd), estimées respectivement à 1,5 ML/j et 0,8 ML/j.
- **Burundi – Entrée en application des sanctions pour utilisation d'emballages non biodégradables.** Le ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, Deo Rurema a indiqué à l'occasion du salon de l'emballage organisé par l'Agence de Promotion des Investissements (API) sur le thème « Emballage adéquat : opportunité d'affaires, conformité aux normes d'exportation et protection de l'environnement » que des sanctions seront désormais appliquées pour non-respect de la loi interdisant l'utilisation des emballages non biodégradables. Une ordonnance ministérielle a été publiée en ce sens au mois d'août dernier. Ces amendes pourront notamment être affligées aux fabricants, importateurs, détenteurs de stocks, vendeurs sans autorisation, ou utilisateurs des emballages prohibés.

\*\*\*\*\*

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi  
à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur :** Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*